

la feuille de route n° 1

Bulletin de l'association Maréchal Suchet

Éditée par l'Association Maréchal Suchet, secrétariat Jérôme Croyet,
12 rue de la Liberté 01000 Bourg en Bresse

Bonne et Heureuse Année 2002

Claude Jacquet

Par Jérôme Dupasquier,
Archiviste aux Archives Départementales de l'Ain



Joseph Jacques Claude de son vrai prénom, naquit à Lyon en 1758. Il entra au service dans le régiment d'infanterie d'Aunis, le 20 mars 1774, en même temps que son frère Joseph. Resté simple grenadier pendant 8 ans, il demanda à être libéré du service, ce qui lui fut accordé le 20 mars 1782. Il s'empressa de rejoindre le 7^e régiment de Chasseurs à Cheval où l'attendait Benoît, son frère aîné. Sept ans plus tard, le 11 octobre 1789, Claude fut nommé brigadier, puis Maréchal des Logis trois ans plus tard. Dès 1792, les campagnes se succèdent à une cadence infernale pour le 7^e régiment de Chasseurs. Le 24 novembre 1793, Benoît Jacquet passa dans une compagnie franche en qualité de sous-lieutenant. Cette compagnie avait été formée par les représentants du peuple Merlin et Rewbel lors du blocus et siège de Mayence entre 1792 et 1793. Il fut blessé de plusieurs coups de sabre tant dans lors des charges ennemies que dans celles que les Chasseurs furent contraints de lancer lorsque les Français étaient bloqués dans la place. C'est lors d'une de ses échauffourées qu'il reçut une énorme balafre au visage, ce qui lui fit perdre un oeil. A la solde du Gouvernement, désormais, il participe aux combats contre les chouans de la Vendée. Il reçut encore plusieurs coups de sabre. Un peu plus tard, au siège d'Angers, il eut l'estomac perforé à la suite de deux coups de feu portés en plein ventre. Ses blessures lui causèrent deux hernies qui l'indisposèrent momentanément. Le 24 mars 1794, il fut incorporé, sur le même grade, au 16^e régiment de Dragons. L'année suivante, il prit part à la campagne de la Franconie. Deux coups de sabre qu'il reçut à la tête lui valurent rien de moins qu'une trépanation. Devenu lieutenant après sa nomination le 20 avril 1799, il passa les Alpes pour prendre part aux campagnes d'Italie, sous les ordres du Général Championnet. Il fit parler de lui à Naples et à Rome et fut blessé de plusieurs coups de sabre, notamment aux affaires de Frascaty, en repoussant la colonne du général Damas, émigré français, qui avait un commandement dans l'armée napolitaine. Le 27 thermidor an 8, il reçut le sabre d'honneur que la Convention Nationale lui avait décerné pour prix de sa bravoure sur le champ de bataille durant les campagnes de Vendée et de Mayence. Il avait été remarqué plusieurs fois, chargeant courageusement tandis qu'il était transpercé de toutes parts. Enfin, il fut admis à la retraite le 3 février 1802, après 28 ans de service effectif et 10 campagnes à son actif. Son traitement fut porté à 1400 francs, ce qui correspondait au maximum de la retraite des officiers de son grade. Les graves blessures qui l'avaient salement diminué physiquement, en étaient la raison principale. Toutes n'avaient pas les combats pour origine ; Claude Jacquet semble avoir en effet été un familier des duels. S'il n'en est pas toujours sorti vainqueur, il a survécu à tous. Son neveu, sergent vétérinaire dans l'artillerie à cheval de la Garde Impériale, fut le témoin des souffrances qu'il a enduré sur les dernières années de sa vie. Il s'est éteint le 11 juin 1806, âgé de 48 ans à peine.

LES HUSSARDS DE LA MONTAGNE An II – An XII

Par Jérôme CROYET,
Historien, doctorant à l'Université Lumière Lyon 2
Assistant archiviste aux Archives Départementales de l'Ain
2002

Le 16 brumaire an II, se monte à Bayonne, suite à un arrêté des représentants du peuple à l'armée des Pyrénées Orientales Cavaignac, Pinet et Monestier, un escadron de cavalerie légère. La création, dès 1792, d'un grand nombre de corps franc de cavalerie ou d'infanterie a pour but d'augmenter le nombre de troupes légères. L'accès à ces troupes ne se fait qu'aux volontaires, qui doivent avoir 18 ans, être valide et bien constitué. Chacun de ces corps francs ou de ces légions franches est mise en place sur l'arrière d'une des armées de la République¹ : les Hussards des Alpes à Vienne, Lyon Mâcon et Bourg, les Eclaireurs de Fabrefonds à Nancy, où les Hussards de Jemmapes dans le Hainault.

Si le premier escadron est formé à Bayonne, rapidement un second l'est à Orthez et un troisième, au dépôt, qui est alors à Sainte Foy en Gironde. Le 15 frimaire an 2, les trois escadrons sont réunis en un régiment qui prend le nom de Hussards de la Montagne. Les cadres du régiment sont incorporés en plusieurs étapes par les représentants du peuple. Du 1^{er} au 26 frimaire an II, ils nomment vingt quatre des cinquante deux officiers du régiment, puis, durant l'hiver, ce sont six autres officiers qui sont nommés.

Parmi les officiers du corps, tous n'ont pas fait toute leur carrière militaire à l'armée des Pyrénées-Orientales. Certains ont combattu en Vendée, en Belgique, en Italie ou à St Domingue avant d'entrer au 12^e hussard. Si la grande majorité d'entre eux sont originaires du sud-ouest de la France, certains viennent d'autres régions, ainsi on compte parmi eux deux bretons et un alsacien. A la vue des contrôle du régiment, il paraît évident que dans ce corps, la tourmente révolutionnaire, dont il est issu, a largement contribué à l'essor et à l'accomplissement social de la petite bourgeoisie laborieuse. Ainsi, on compte sur trente sept officiers, sept fils d'agriculteurs et dix fils de marchands, de négociants ou fabricants. Les autres sont des enfants de gens lettrés ou aisés, architecte, médecin, receveur, juge, greffier, capitaine de marine et propriétaire. Dix d'entre eux sont des fils d'hommes de loi. De même, tout ces officiers ne sont pas des militaires de carrière. Seulement neuf d'entre eux ont commencé leur carrière avant la Révolution², les vingt huit autres ont pris les armes à différents moment de la Révolution. Onze d'entre eux exerçait la profession de marchands ou négociants avant 1789. Seulement deux étaient agriculteurs. Huit étaient étudiants. Tous ont servis dans différents corps avant d'avoir l'honneur de servir comme officier de hussard. Quatre ont commencé leur carrière militaire dans l'infanterie. Huit l'ont commencé dans les dragons. Deux dans les chasseurs à cheval et les hussards. Un dans le génie. Un dans les Gardes du Corps du Roi d'Espagne. Mais vingt et un l'ont commencé dans la Garde Nationale, les Volontaires ou les Compagnies Franches.

Afin d'éviter un trop grand nombre de troupes irrégulières au financement inégal³, la Convention décide de comprendre dans les troupes de ligne tous les corps francs et légions franches. Ainsi, le 21 pluviôse an II, le Comité de Salut Public transforme les Hussards de la Montagne en 12^e

¹ Le 5 Mars 1793, par un décret de la Convention Nationale, les compagnies des Hussards de la mort et de l'égalité réunies sont incorporés aux hussards de la Légion de l'armée du midi dite Légion des Alpes. Les chasseurs à cheval de la légion Rozenthal réunis au précédent formeront le 13^{ème} Régiment de Chasseurs à Cheval. Le 25 Mars 1793, la Convention décrète que le corps des Hussards de la Liberté de l'Armée de Belgique est compris dans les régiments de hussards sous le numéro 10. Le 3 Mai 1793, la Convention prend un décret qui ordonne aux officiers, sous-officiers et hussards composant les trois premières compagnies du 10^{ème} régiment de Hussards dit de la Liberté de rejoindre incessamment leur corps, car ils ont été licencié arbitrairement par Dumouriez.

² Parmi ces neuf officiers, cinq sont des hauts officiers (capitaine, chef d'escadron et colonel).

³ Le 13 Mars 1793 un décret déclare les hussards noirs du nord à la solde de la République : vingt cinq sous par jour et armé par le ministre de la guerre.

régiment de Hussards. Il est formé à Bayonne avec l'adjonction d'un 4^e escadron formé à Sainte Foy. Un 5^e et 6^e escadrons sont formés à Libourne le 1^{er} floréal an II. Durant l'été, ce sont cinq autres bas officiers qui sont envoyés au régiment. Mais aucun, y compris ceux nommés plus tôt, n'ont de commission pour leur grade⁴.

L'uniforme est alors celui de Chamborant⁵, sauf que le collet est bleu. Le gilet, bleu est aussi tressés mais avec trois rangées de boutons seulement. La surculotte très moulante à la façon d'une hongroise, est caractéristique des tenues des troupes légères révolutionnaires. Elle est bleue avec une rangée de boutons la fermant sur le côté et deux nœuds hongrois sur l'ouverture du pont. La sabretache est bleue, avec un galon tricolore, un faisceau licteur et le chiffre 12. Si le mirliton est l'apanage des hussards révolutionnaire, il semble que ceux du 12^e firent figure de précurseurs en adoptant une sorte de bonnet à poil avec flamme rouge. Avec la pénurie de laiton et de cuivre, les sabres de cavalerie de dragons et de hussards, sont montés en fer⁶. Ce système d'armement, plus fragile que l'ancien, est regroupé sous la dénomination de système modèle an IV.

Le 12^e hussard fait alors campagne à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il combat à Bergara et Olquonto. Le sous-lieutenant Jean Pierre Perpin se distingue particulièrement à la bataille de Tolosa. Le 28 nivôse an III, le régiment est à Livourne, où le conseil d'administration passe en revue les officiers afin de les proposer au ministre de la guerre pour l'obtention d'une commission. Tous les officiers ne sont pas présents. Seulement trente-six d'entre eux sont là, les autres sont détachés⁷. Tous les officiers présents⁸, sont reconnus apte par le Conseil d'Administration pour être confirmé dans leurs grades⁹. Le régiment compte alors un chef de brigade, trois chef d'escadrons, onze capitaines, un quartier-maître, douze lieutenants et vingt-quatre sous lieutenants. Parmi les officiers présents, onze d'entre eux sont reconnus très compétents et aptes à de l'avancement¹⁰. Parmi ces derniers sept d'entre eux sont issus des Garde Nationale, des Volontaires ou de Compagnies Franches. La politisation de l'armée, lié au génie militaire, porte aux nues une génération méritante d'hommes que l'engagement révolutionnaire a favorisé. En effet, sur ces officiers reconnus très compétents, quatre seulement sont des militaires de carrière. Les autres sont étudiants, hommes de loi, fabricant voir même agriculteur.

Avec la paix signée entre la France et l'Espagne, le 4 thermidor an III, les hussards de la Montagne sont envoyés à l'armée de l'Ouest. Le 20 thermidor an IV, à Redon, régiment est ramené à quatre escadrons. En germinal an V, il amalgame les Chasseurs à Cheval de la Vendée, organisés à Cholet en brumaire de la même année par Hoche à partir des compagnies de guides de l'armée de l'Ouest. En l'an VII, le régiment participe à l'expédition d'Irlande, durant laquelle le brigadier Ponsonnet, blessé d'un biscaien, ne quitte pas son poste, à bord du Hoche, et exhorte les membres de l'équipage à continuer la lutte et ne pas ramener le pavillon. Néanmoins le régiment est en grande partie capturé par les anglais.

A son retour, le 12^e hussard est placé à l'armée de réserve de Dijon puis à l'armée d'Italie. Le commandement du régiment étant vacant. François Fournier-Sarlovèze se présente alors pour obtenir la place de colonel. Reconnu inapte par le ministre de la guerre, il essuie un refus. En bon hussard, il ne laisse pas facilement tomber l'affaire et se fait confectionner une tenue de colonel du 12^e hussards et lors d'une manœuvre du régiment, il se présente au front des troupes et en prend la direction. " *Superbe cavalier, officier rempli de ressources, d'audace et de savoir, il se montra si familiarisé dans les évolutions qu'à son retour, il n'eut pas de peine. . . à être élu leur chef par les officiers et par les hussards* " ¹¹. Lors du franchissement du col du Grand St Bernard le 12^e hussards, commandé par Fournier-Sarlovèze, est à l'avant garde et contribue à la victoire de Montebello, achevant la bataille de Marengo. Le 1^{er} vendémiaire an 12, il devient 30^e régiment de Dragons¹². La transformation du régiment ne plaît pas à Fournier-Sarlovèze ni à ses hommes qui " *ne voulaient pas*

⁴ Etat nominatif des officiers du 12^e hussards, 20 nivôse an III. S.H.A.T. Xc 259.

⁵ Dolman marron avec tresses et galons blancs. Cinq rangées de boutons blancs.

⁶ Le 13^e hussard, lors de sa présence dans l'Ain, en l'an III, est équipé de sabres similaires à montures de fer.

⁷ Il semble que le troisième escadron soit absent.

⁸ Le colonel, un chef d'escadron, le trésorier, huit capitaines, neuf lieutenants et quinze sous-lieutenants.

⁹ Un sous-lieutenant est déclaré nul et hypocrite.

¹⁰ Six sont sous lieutenant, quatre lieutenants et un capitaine.

¹¹ BRUNON (Raoul et Jean) : *Le 12^e régiment de hussards* in *Carle Vernet la Grande Armée*, 4^e série, Marseille, n.d.

¹² Le 30^e Dragons, il reçoit quatre Aigles et guidons mod. Chailiot en 1804. En 1812, quatre aigles sont en service. Il conserve son Aigle et son étendard après la retraite de Russie.

